



Je risque quoi pour avoir detourne des fonds un club

Par **Jeje60**, le **04/10/2013** à **19:33**

Bonsoir,

je suis actuellement au chômage et avant j'étais président d'un club .

quand j'ai démissionné j'ai dit aux personnes qui reprenait le club que j'avais pris dans l'enveloppe des cotisations d'un montant de 250 euros pour donner à manger à ma famille je leur ai dit que j'allais les rembourser mais mes comptes sont bloqués par le trésor public. ils m'ont laissé une semaine pour leur régler la totalité mais malheureusement je ne peux rien faire mes comptes sont bloqués . parce que le compte du club est aussi à mon nom comme j'étais le président. je suis prêt à leur faire une reconnaissance de dette

je suis honnête et je veux leur prouver ma bonne foi en leur remboursant la somme qui est en tout de 750 euros

250 de l'enveloppe et 500 euros du compte .

la il veulent porter plainte je risque quoi ????

de la garde à vue ?

de la prison ?

Par **amajuris**, le **04/10/2013** à **21:53**

bsr

vous poussez le bouchon un peu loin en parlant d'honnêteté et de bonne foi.

vous ne risquez pas la prison mais vous devrez rembourser plus des dommages intérêts éventuellement avec une amende et peut-être prison avec sursis.

cdt

Par **Jeje60**, le **07/10/2013** à **16:04**

bjr j aie bien reçu votre message et je vous en remercie
donc je n aurais pas de garde a vue non plus ?

Par **amajuris**, le **07/10/2013** à **17:08**

bjr,
il est possible que vous ayez de la garde à vue mais cela n'est pas de la prison.
cdt